

Lundi 2 décembre 2024

Enfance - éducation

Agrandissement du groupe scolaire Albert-de-Mun : adoption de l'avant-projet

Le Conseil municipal a approuvé le programme d'agrandissement du groupe scolaire Albert-de-Mun, situé dans le quartier Sud-Gare. Le projet représente un coût global de 7 millions d'euros : 5 millions d'euros pour l'agrandissement, objet du vote du 2 décembre, et 2 millions d'euros, qui seront nécessaires pour la restructuration à venir des bâtiments existants.

Dans un contexte de hausse des effectifs, le programme prévoit la construction d'un nouveau bâtiment de plus de 1 000 m², soit un investissement de 5 110 000 euros. Conçu par l'équipe de maîtrise d'œuvre portée par Atelier 56S Architectes, il accueillera :

- Un nouvel espace de restauration scolaire pour répondre aux besoins d'une école primaire de 17 classes (13 élémentaires et 4 maternelles). Situé en rez-de-chaussée sur plus de 500 m², il comprendra deux salles de restauration élémentaire et maternelle, des locaux d'office de préparation, de plonge et du personnel ;
- Des locaux d'enseignement mieux adaptés au fonctionnement du Centre Angèle-Vannier. Situé au premier étage, il occupera près de 200 m² et sera composé de deux salles éducatives, une salle de classe, un espace de psychomotricité et trois bureaux. Pour rappel, le Centre Angèle-Vannier est un établissement médico-social qui assure la prise en charge globale, ré-éducative, éducative, thérapeutique et pédagogique des enfants, adolescents et jeunes adultes, âgés de 3 à 20 ans, déficients visuels ou aveugles d'Ille-et-Vilaine ;
- Des locaux ouverts au quartier en dehors des temps scolaires et périscolaires avec un espace parents et une salle polyvalente.

La livraison du nouveau bâtiment est prévue en décembre 2026.



Le groupe scolaire Albert-de-Mun : vue sur le nouveau bâtiment

© atelier 56S - Betom Ingénierie - Cap Terre



Le groupe scolaire Albert-de-Mun : vue sur l'espace de restauration

© atelier 56S - Betom Ingénierie - Cap Terre

Un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental

Sur le plan énergétique et environnemental, la conception du bâtiment permettra de réduire à la fois les coûts d'exploitation et l'impact sur l'environnement :

- en matière d'efficacité énergétique : forte isolation des parois et recours à des installations techniques performantes permettant de dépasser les exigences réglementaires thermiques et environnementales ;
- en matière de sobriété carbone : utilisation de matériaux biosourcés (construction en ossature bois et bardage bois, menuiseries extérieures bois, isolation en paille, sol en linoléum pour les salles à manger, etc.) permettant de dépasser

largement le niveau 3 du label "bâtiment biosourcé" (62 kg/m² de matériaux biosourcés).

Le bâtiment sera par ailleurs raccordé au réseau de chauffage urbain et équipé en toiture d'une installation photovoltaïque délivrant une puissance de 77 kWc pour de l'autoconsommation (30 % des consommations électriques estimées du bâtiment proviendront de l'énergie photovoltaïque) avec revente du surplus. Il est également prévu l'installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales et des eaux de toiture, qui seront utilisées pour l'arrosage et le nettoyage des espaces extérieurs.

Le Conseil municipal avait validé le projet d'agrandissement et de restructuration de l'école Albert-de-Mun en décembre 2022.

Dans un second temps, le projet prévoit également la rénovation et la restructuration du bâtiment existant, soit 1600 m² de surface restructurée. L'opération sera réalisée avec la maîtrise d'œuvre de la Ville. Il permettra d'accueillir quatre classes de maternelle, treize classes d'élémentaire et l'accueil périscolaire. La livraison de ce chantier est prévue en 2027.

Le patrimoine scolaire : premier poste des dépenses d'investissement de la Ville

La Ville de Rennes investit plus de 82 millions d'euros sur la période 2021-2027 pour agrandir, restructurer et rénover son patrimoine scolaire. Il s'agit du premier poste de dépense de la Ville. Au-delà de ces grands investissements, elle consacre un budget de 1,5 million d'euros chaque année à des travaux de maintenance, d'entretien et de rénovation du patrimoine scolaire : travaux de remplacement des menuiseries, de rénovation de sanitaires, de sécurisation, de mise aux normes, etc.